

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**

Paix – Travail – Patrie

-----  
**MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES**

-----  
DIRECTION DES CAMEROUNAIS A L'ETRANGER,  
DES ETRANGERS AU CAMEROUN,  
DES REFUGIES ET DES QUESTIONS MIGRATOIRES  
-----



**REPUBLIC OF CAMEROON**

Peace – Work – Fatherland

-----  
**MINISTRY OF EXTERNAL RELATIONS**

-----  
DEPARTMENT OF CAMEROONIANS ABROAD,  
FOREIGNERS IN CAMEROON,  
REFUGEES AND MIGRATORY ISSUES  
-----

**ALLOCUTION  
DE LA DELEGATION DU CAMEROUN  
A/S  
DEBAT GENERAL RELATIF A LA PROTECTION INTERNATIONALE  
DE LA  
75<sup>ème</sup> SESSION DU COMITE EXECUTIF DU PROGRAMME DU HAUT  
COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES  
( Point 4 )**

(Genève, 14 - 18 octobre 2024)

**Madame la Présidente du Bureau du Comité Exécutif,**

**Monsieur le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés,**

**Excellences Mesdames et Messieurs,**

Mon pays souscrit à la déclaration faite par le groupe africain et salut l'action du HCR dans tous ses aspects.

**Mesdames et Messieurs,**

La République du Cameroun, abrite à ce jour près d'un demi-million de réfugiés et demandeurs d'asile. Cette frange de la population se retrouve aujourd'hui, non plus essentiellement dans les sites et camps à elle dédiés, mais de plus en plus en milieux urbains et ruraux où les communautés hôtes les accueillent avec humanisme et enthousiasme.

Soucieux de présenter, dans les délais impartis, les multiples initiatives de mon pays au bénéfice de ces populations vulnérables, mes propos porteront succinctement sur les questions liées à l'**asile**, à l'**inclusion**, au **retour volontaire**, à la **réinstallation** et aux **voies complémentaires**, à la **protection** et à l'**assistance aux déplacées internes**.

Pour ce qui est de l'**Asile**, le 01<sup>er</sup> août 2016, la République du Cameroun, a signé avec la Représentation Pays du HCR à Yaoundé, un Protocole d'Accord relatif au transfert de compétences en matière de détermination du statut de réfugié au Cameroun et des activités connexes. Ce dispositif vise l'appropriation, par le Cameroun, de l'ensemble du processus y afférent, de l'enregistrement à la documentation. Rendus à huit ans de pratique marqués par des résultats plutôt encourageants, nous procéderons, dans les prochains jours, à l'examen dudit Accord, conjointement avec le HCR, afin de doter notre pays, d'un système d'asile d'avantage rationnel.

S'agissant de l'**inclusion** accordée à cette frange de la population, elle est renforcée par le l'article 7 du chapitre 3 de notre loi nationale sur le statut de réfugié qui accorde au réfugié l'accès au travail, au même titre que les nationaux. En application de cette disposition, un réfugié, ayant effectué l'ensemble de son cursus scolaire au Cameroun a, à titre d'exemple, intégré l'Ordre National des Architectes, réservé jusqu'à lors exclusivement aux nationaux. De telles avancées nous rassurent

de ce qu'est la sensibilisation des acteurs nationaux relativement à l'inclusion de cette frange de la population dans tous les domaines de la vie sociale.

Relativement au **retour volontaire** des réfugiés, mon pays a signé, en 2019, deux accords tripartites sur la question avec la RCA et le Nigéria, pour une organisation des rapatriements volontaires dans le strict respect des Conventions internationales en la matière. A cet effet, 13.251 convois de réfugiés centrafricains ont, à date, pu regagner la RCA. L'Accord convenu avec les Autorités nigérianes, pour sa part, permettra d'organiser le retour envisagé de 14.000 réfugiés nigériens candidats au retour.

En ce qui concerne la **réinstallation** et les **voies complémentaires**, le Cameroun ne cesse de s'inscrire dans une dynamique d'impulsion. C'est ainsi qu'en avril 2022, les (07) principaux pays hôtes de réfugiés centrafricains, réunis au Cameroun, ont adopté la Déclaration de Yaoundé. Ladite Déclaration a abouti à l'opérationnalisation d'une plateforme sur les solutions dans le cadre des déplacements forcés liés à la crise centrafricaine. Le Cameroun, assurant la co-présidence de cette Plateforme aux côtés de la République Sœur et voisine de Centrafrique, ne ménageant aucun effort à l'effet d'atteindre les objectifs assignés au mécanisme, pour le bien être des millions de déplacés forcés centrafricains.

La **protection** et **l'assistance aux déplacés internes** demeure un challenge permanent pour notre pays. A ce sujet, je me focaliserai sur la plus récente initiative qui nous permettra de contribuer à la réponse nationale sur la question. En effet, notre pays accueillera, dans les prochains jours, une Délégation de l'Union Africaine, le but de cette assise sera justement d'identifier et de trouver des solutions afin d'alléger le fardeau d'accueil auprès des populations locales.

Mme la présidente, la crise climatique prenant de plus en plus de l'ampleur, cumulées aux crises sécuritaires qui affectent ma région réduisent de manière considérable, les espoirs des populations vulnérables en matière de paix, sécurité et développement durable. Au regard de ce qui précède, Mon pays appelle à un engagement soutenu de la communauté internationale pour éradiquer les causes des conflits en Afrique, et une densification des stratégies d'ajustement et de résilience. Cela passe par la nécessité de donner la priorité aux solutions durables et aux voies

complémentaires. Nous nous félicitons d'ores et déjà de la conclusion sur les solutions durables et les voies complémentaires qui sera adoptée au cours de cette session.

Enfin, notre pays, comme l'a fort bien rappelé notre Représentant permanent au cours du Débat de Haut Niveau y relatif, a récemment ratifié les deux textes internationaux liés à l'Apatridie.

**Madame la Présidente,**

Ne souhaitant pas m'étendre davantage, je peux toutefois vous rassurer de ce que ma délégation restera active tout au long de l'examen des différents points inscrits à l'ordre du jour de cette session.

Je vous remercie pour votre délicate attention. /-